

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 04 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quatre septembre à vingt et une heures,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise, M.
CREMER Pascal, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M.
MENDRAS Bruno, M. MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés et pouvoirs : M. BOLLE Pierre pouvoir à M. JULIEN
Edmond, M. DEJEAN Christian.

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Ginette.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du cinq
juin deux mille neuf,
Les conseillers présents lors de ce conseil l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Choix du projet pour l'aménagement de l'intérieur de la chapelle
- 2°/ Lancement de consultation de mécènes
- 3°/ Modification régie de recettes
- 4°/ Choix imprimeur pour publication ouvrage sur la chapelle
- 5°/ Subvention La Boule Lasalloise
- 6°/ Décision Modificative N° 1 BP M49
- 7°/ Questions diverses

1°/ Choix du projet pour l'aménagement de l'intérieur de la chapelle
Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire le choix définitif
concernant l'aménagement du sol au niveau de l'abside.

Monsieur le maire rappelle les trois solutions envisageables, notamment :

- le dallage en verre sur la totalité de l'abside, tout en prévoyant un tour
en pierre sur le pourtour de l'abside.
- le dallage en verre partiel, uniquement au dessus de l'autel,
- le dallage en pierre sur la totalité des découvertes.

Monsieur le maire fait part des avis reçus, à titre consultatif de :

- L' Eglise Réformée de France qui est favorable au dallage en verre dans
la totalité de l'abside,
- L'association des Amis du Temple qui est favorable au dallage partiel,
uniquement au dessus de l'autel.

Monsieur le maire laisse la parole aux conseillers qui souhaitent s'exprimer
sur ce sujet avant de passer au vote.

Monsieur Bruno MENDRAS fait part de son avis en donnant lecture du
courrier suivant : « Vous avez il y a trois ans, pris la décision au conseil de
procéder à une campagne de fouilles archéologiques à l'intérieur de la
chapelle. Vous vous y êtes tous impliqués en suivant pas à pas les
découvertes de l'archéologue.

Lorsque vous avez pris cette décision aucun d'entre vous, n'avait en tête la
finalisation du projet tel que nous le concevons aujourd'hui, ce qui vous
donne la liberté de toutes réflexions sur le projet.

Je sais qu'il est plus facile pour moi de m'opposer à ce projet (rénovation du sol) que je n'ai pas soutenu depuis le début, mais je tiens à vous dire honnêtement compte tenu de ce que j'ai vu lors de mes déplacements dans la chapelle pendant la période de fouille, écouté les uns et les autres professionnels ou non, je m'y serais certainement opposé, et vous en connaissez les raisons.

Je ferai une autre remarque : Il y a quelques temps lors d'un conseil, j'ai entendu la réflexion suivante « les habitants de la commune, regardant l'éclairage à l'extérieur de la chapelle, se posent des questions quant au coût de la consommation » ce qui est bien légitime, car ce sont nos impôts. Là, ils ne verront rien, mais pour cette réalisation, un éclairage et une ventilation mécanique seront nécessaires. Ce projet n'a d'intérêt que pour le « public » qui se rend dans la chapelle... en a-t-on mesuré l'impact (coût, fréquentation, fonctionnement) ???

Je suis convaincu qu'il faut rénover l'intérieur de la chapelle car c'est notre patrimoine et j'adhère en partie sur les propositions qui sont faites, mais je reste totalement opposé à tout projet qui changerait la nature du sol, afin de conserver à cet édifice son aspect rustique et d'origine

Il ne faut pas oublier que c'est d'abord un lieu de culte et que la sobriété est de mise.

D'autre part il semblerait (débat sur ce sujet qui oppose acousticien et musicien) que l'acoustique pourrait être détériorée et ce serait bien dommage pour les quelques concerts organisés dans notre chapelle !!!! sauf si l'on plaçait un tapis sur cette dalle de verre, je vous laisse juge...

Une dernière chose, sans parler subventions, il a été demandé à l'architecte responsable du projet, d'évaluer la différence financière entre la réalisation d'une dalle de verre et le remblayage et la remise du revêtement d'origine. Où sont les devis ???

Il est clair, que quelle que soit l'issue du vote, il faudra aller de l'avant pour qu'enfin nous puissions retrouver le plus rapidement notre belle chapelle...

Je souhaite, que chacun vote en son âme et conscience et que la ou les meilleures décisions soient prises dans l'intérêt collectif de la commune. »

Madame Annelise BONZON souhaite savoir quelle est la solution la plus coûteuse.

Monsieur le maire rappelle que Mme D'ARTIGUES n'a pas souhaité chiffrer les trois solutions (sauf contre rémunération supplémentaire). Cependant au vu des travaux, le dallage tout en verre nous semblerait le plus onéreux.

Madame Ginette LAFONT fait deux remarques :

- **Elle rappelle que La société St Gobain a fait une proposition sur le verre, ce qui réduit le coût de cette partie du projet.**
- **L'architecte, Mme D'ARTIGUES a toujours prétendu que le coût des travaux serait le même entre le dallage en verre ou le dallage en pierre.**

Madame Nicole VERDIER rappelle que les fouilles archéologiques ont été ouvertes suite au problème d'humidité et demande si cette question va être réglée.

Monsieur Pascal CREMER indique que l'humidité présente dans la chapelle, quelque soit l'aménagement, restera présente. De ce fait un système de ventilation pour l'atténuer devra être installé.

De plus il indique que le projet choisi devra de toute évidence faire l'objet d'études poussées afin de minimiser le coût, notamment au niveau du matériel, de l'éclairage, etc.

Madame Violette AURIOL indique que le décroûtage des murs devrait également atténuer cette humidité. Concernant la question de l'acoustique, il n'y aurait à priori, suite à l'avis d'un technicien du cratère théâtre d'Alès pas de conséquences, si le dallage est posé sur des ressorts en caoutchouc. *Madame Violette AURIOL* fait part de son avis plutôt favorable au dallage en verre. Elle estime que les découvertes sont exceptionnelles pour la Région, car effectivement il y a eu très rarement des fouilles dans le secteur des Cévennes et la découverte elle-même est unique. C'est une chance de pouvoir montrer cette découverte datant des Carolingiens.

Madame Annelise BONZON fait part de son avis en précisant que les découvertes sont effectivement très intéressantes, mais d'un point de vue personnel il n'y a pas d'intérêt à les exposer.

Monsieur Pascal CREMER pense qu'il est tout à fait possible de lier le côté historique et le côté culturel de la chapelle.

Monsieur le maire rappelle que la chapelle doit être de toute façon réouverte au public rapidement, de ce fait il convient de délibérer sur la suite des travaux à engager.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le premier vote suivant :
Quel projet souhaitez vous retenir pour les travaux de mise en valeur de l'intérieur de la chapelle concernant l'aménagement de l'abside ?

- Dallage en pierre de la totalité de l'abside
- Dallage en verre de la totalité de l'abside pour la mise en valeur de l'ensemble des recherches.

6 voix Pour « Dallage en verre de la totalité de l'abside »,

4 voix Pour « Dallage en pierre de la totalité de l'abside ».

Le projet de dallage en verre est donc retenu.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le second vote suivant :

Quel projet souhaitez vous retenir pour le dallage en verre :

Soit pour un dallage en verre partiel de l'abside soit pour un dallage en verre sur la totalité de l'abside.

Le conseil municipal, DECIDE, à 4 abstentions, 1 voix Pour le dallage partiel et 5 voix (le maire et 4 conseillers municipaux) Pour le dallage total.

de retenir le projet de dallage en verre sur la totalité de l'abside.

Monsieur le maire indique qu'il va prendre contact avec l'architecte Mme D'ARTIGUES rapidement afin qu'elle établisse l'avant projet définitif.

2°/ Lancement de consultation de mécènes

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que 46 dossiers de demandes de financement ont été envoyés dans le cadre du mécénat.

Le conseil municipal, AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le maire, à poursuivre toutes démarches visant l'obtention de financement pour le projet d'aménagement de l'intérieur de la chapelle.

3°/ Modification régie de recettes :

VU la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Fax et des photocopies par délibération du 02 décembre 2005.

VU les éventuels dons au profit de la rénovation de l'intérieur de la chapelle, VU les informations reçues en date du 3 août 2009, de Monsieur AUDEBEAU, receveur municipal de Lasalle,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter l'article 1 de la délibération concernant la création de la régie de recettes permettant :

L'encaissement des dons et legs en numéraires ou en chèques pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle, et autres dons.

Il convient d'indiquer que pour chaque don affecté à la rénovation de la chapelle, le conseil municipal devra statuer sur l'acceptation du don.

4°/ Choix imprimeur pour publication ouvrage sur la chapelle

Monsieur le maire rappelle les informations suivantes :

- délibération du 20 mars 2009 favorable au projet de publication,
- demande de devis le 16 avril 2009 auprès de trois sociétés d'imprimerie,

Passé Composé / Anduze : Conception : 1 117.00 € HT

Impression (500 ex.) : 3 390.00 € HT soit 4 507.00 € HT

Devis fournis par Mme Aspor : conception : 1 450.00 € HT

Impression (500 ex.) : 3 890.00 € HT soit 5 340.00 € HT

La Cigaloise/ St Hippo : Conception : 1 350.00 € HT

Impression : (500 ex.) 5 699.60 € HT soit 7 049.60 € HT

- 12 Mai 2009 obtention d'une aide de la DRAC de 2 000.00 €.

Monsieur le maire indique qu'il convient de choisir l'imprimeur au vu des éléments cités ci-dessus.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

De retenir la société Passé Composé pour un montant de 4 507.00 HT pour la publication de l'ouvrage sur la chapelle.

Autorise Monsieur le maire à passer commande et à signer tout document afférant à ce projet.

Comité de lecture :

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire à ce stade d'avancement de créer un comité de lecture pour la publication de l'ouvrage sur la chapelle.

Il invite les conseillers souhaitant participer à ce comité à ce faire connaître.

Il précise que M VALETTE Pierre, référant sur l'historique de la commune, est d'office intégré au comité lecture, ayant eu déjà de nombreux contacts avec Mme ASPORD MERCIER, l'archéologue.

Les conseillers souhaitant faire parti du comité sont :

Mme Violette AURIOL, Mme Annelise BONZON, Mme Ginette LAFONT et M Pascal CREMER.

Madame Ginette LAFONT propose de faire participer une personne extérieure, en dehors de toutes connaissances sur le sujet.

5°/ Subvention La Boule Lasalloise

Cette association demande par courrier un soutien financier de 80€ concernant l'organisation annuelle du Challenge Fernand Volpelière à Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal, DECIDE, avec 6 voix Pour et 4 Abstentions,

- d'allouer à l'association La Boule Lasalloise, dans le cadre de l'organisation du Challenge Fernand Volpelière du Samedi 29 août 2009, une subvention de 80€.

6°/ Décision Modificative N°1 du Budget de l'eau

Vu le manque de crédit au chapitre 23 (immobilisation en cours),

Sur proposition de monsieur le maire et après délibération,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

- de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'eau de l'exercice 2009 :

Crédits à réduire :

Chapitre 020 Article 020 (dépenses imprévues) : - 1 500 €

Crédits à ouvrir :

Chapitre 23 Article 2315 (Installations matériel) : + 1 500 €

7°/ Questions diverses

Dons affectés aux travaux de l'intérieur de la chapelle

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des donations effectuées pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle par :

- La famille BEAUJOUR BOURGET : 570 €

- Monsieur Claude BONZON : 150 €

- SCI Jomo, gérant Monsieur NEIMAN : 1 000 €

- La compagnie Les Feux Follets suite au spectacle « de Prévert à Montand » organisé à Ste Croix de Caderle le 21 août dernier : 478.70 €

soit un total de 2 198.70 €.

Ces dons ont été effectués de leur vivant et n'ont été grevés d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assurée.

Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ces dons.

Le conseil municipal, DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'accepter les différents dons, cités ci-dessus, fait à la commune pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle pour un total de 2 198.70 €

Le conseil municipal remercie chaleureusement tous les donateurs.

Grenier de la chapelle : Mme Ginette LAFONT étant concernée par le sujet quitte la séance.

Monsieur le maire rappelle qu'il a fait appel à l'assurance GROUPAMA afin de résoudre l'usage et l'accès du grenier.

Une rencontre a eu lieu le 13 août dernier entre M et Mme LAFONT André, le maire, Mme Violette AURIOL, 1 ère adjointe et le Cabinet d'expertise SATEB. Suite à cette rencontre, un protocole d'accord a été signé par les deux parties visant les accords suivants :

« D'après la configuration des lieux, les combles de la chapelle sont propriété exclusive de la commune de Ste croix de Caderle.

La commune va procéder aux travaux suivants :

- création d'un accès direct aux combles de la chapelle par leur propriété, par la construction d'un mur en pierres,
- création d'une porte fermant à clef,

Les travaux réalisés par la commune seront de nature à ne générer aucune vue sur la propriété de Monsieur LAFONT. Un document devant notaire sera effectué avec l'ensemble des parties. »

Suite à cet accord, monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de commander un géomètre et de contacter le notaire.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

D'Autoriser monsieur le maire à commander le géomètre et à signer tout document afférant à ce sujet,

D'Autoriser monsieur le maire à signer les actes concernant ce projet établis par le notaire.

Mme Ginette LAFONT reprend la séance.

Chemin dit de la Fontanelle : Monsieur le maire rappelle qu'un dossier est ouvert concernant le classement du chemin en voirie communale qui n'a pas été retranscrit sur le cadastre. A la demande de monsieur le maire un géomètre est intervenu pour établir la modification parcellaire.

Différents courriers et rencontres ont eu lieu avec les représentants de la colonie. La dernière rencontre s'est tenue avec monsieur le pasteur MIKAELIAN, monsieur le maire et monsieur Bruno MENDRAS, conseiller municipal dans le courant du mois d'août.

Lors de cette rencontre le problème de responsabilité en cas d'accident avec les enfants a été soulevé. Monsieur MIKAELIAN a émis le souhait de laisser ce chemin privé et demande à la commune de réfléchir à cette possibilité.

Monsieur le maire indique que la commune a toujours entretenu ce chemin (goudronnage, débroussaillage des abords, etc...), de plus ce chemin ne dessert pas qu'une seule propriété.

Le conseil municipal souhaite avoir des informations supplémentaires afin de se prononcer sur le devenir du classement.

Topoguide : Monsieur Bruno MENDRAS indique que la dernière convention concernant le chemin du Brion a été transmise par les responsables de la colonie de la Fontanelle au propriétaire des terrains.

Le projet suit son cours, il est nécessaire, à présent, de reprendre contact avec Nathalie LALANDE afin de connaître la continuité du projet.

Il indique également qu'il faut relancer Monsieur le maire de St Jean du Gard pour un rendez-vous au sujet du petit pont.

Arbre devant la chapelle : Monsieur le maire indique que l'arbre de la liberté devant la chapelle est sec, il propose de le faire couper.

Le conseil municipal est favorable.

Réfection de la toiture de la salle Fernand Volpelière : Monsieur le maire fait part de la réalisation des travaux de réfection de la toiture qui ont été réalisés par l'entreprise Genest.

Menuiseries du bâtiment de la mairie : Monsieur le maire informe que les travaux interviendront durant la 1^{ère} quinzaine du mois de novembre.

Route départementale D153 : Monsieur le maire informe que le goudronnage sur le versant qui descend à Lasalle est terminé, et que le traçage au sol de bandes blanches est en cours.

Câble France Telecom : Monsieur le maire indique que les câbles au sol le long de la route qui descend à Lasalle ont enfin été placés sur les poteaux.

Distributeur Automatique de Billets : Monsieur le maire indique que les maires du canton de Lasalle ont fait une réclamation concernant le mauvais fonctionnement du distributeur du Crédit Agricole pendant la saison estivale en faisant paraître un article au Midi libre. Monsieur le maire

distribue au conseil municipal la lettre du Crédit Agricole du Gard en réponse à cet article.

Facturation de l'eau : Monsieur le maire fait part que le relevé des compteurs a été effectué, et la facturation est en cours.

Festivité été 2009 : Monsieur le maire remercie les organisateurs et participants des festivités suivantes : le concert au château de Montvaillant avec le groupe Swing Scatt Jazz, la vente organisée par l'Eglise Réformée, et le concert sur la place de la mairie avec la compagnie Les Feux Follets.

Panneau faune et flore : Monsieur Pascal CREMER informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Alain RENAUX au sujet de la création de panneau illustrant la faune et la flore locale. Monsieur Alain RENAUX a fait des propositions.

Monsieur Pascal CREMER propose d'organiser une commission travaux afin d'approfondir le projet.

CLIC des Vallées Cévenoles : Madame Annelise BONZON, déléguée titulaire de la commune, souhaite se retirer car elle ne peut pas se rendre aux réunions à cause des horaires qui ne sont pas compatibles avec son activité professionnelle.

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire,

Le conseil municipal, Désigne, à l'unanimité :

Mme Marcelle MAZEL : déléguée titulaire

et Mme Nicole VERDIER : déléguée suppléante.

Bulletin municipal : Mme Violette AURIOL précise que le bulletin est en cours d'élaboration et propose d'organiser une commission bulletin le samedi 12 septembre à 9h00.

Mme Violette AURIOL propose que l'exposition estivale de 2010 pourrait être consacrée à l'œuvre de M GRANIER Jean-Marie.

Rallye des Camisards : Monsieur le maire indique que le rallye des camisards aura lieu le samedi 26 septembre, la route pour se rendre à St Jean du Gard sera fermée.

Lycée de St Christol Lez Alès: Mme Annelise BONZON demande à monsieur le maire s'il était possible de faire un courrier au Lycée de St Christol Lez Alès ainsi qu'au transporteur scolaire afin de signaler le problème des horaires de ramassage et d'accueil qui sont mal adaptés.

Prochaine réunion : commission travaux le vendredi 25 septembre à 17h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h30.

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1 ^{ère} Adjointe	M CREMER, 2 ^{ème} adjoint	M BOLLE, Conseiller <i>Absent excusé</i> <i>Pouvoir à M JULIEN</i>
Mme BONZON, Conseillère	M DEJEAN, Conseiller <i>Absent.</i>	Mme LAFONT, Conseillère	Mme MAZEL, Conseillère
M MENDRAS, Conseiller	M MOURGUES, Conseiller	Mme VERDIER, Conseillère	